

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2726

présenté par

Mme Manon Meunier, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Après l’alinéa 38, insérer l’alinéa suivant :

« 5° *bis* Développer les débouchés et les filières favorisant une agriculture de proximité respectueuse de l’environnement, notamment *via* les associations de maintien pour une agriculture paysanne et les réseaux de magasins de producteurs ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement vise à placer comme objectif un soutien de l'Etat aux AMAP et aux magasins de producteurs.

Pour de nombreux agriculteurs, particulièrement en maraîchage, qui se tournent vers la filière courte, un des plus gros obstacles est le manque de débouchés. La vente directe se révèle parfois

complexe sur certaines fermes, et ne convient pas à tous les producteurs, dont la vente n'est pas le coeur de métier.

Or, le réseau des AMAP, et les réseaux de magasins de producteurs, offrent une stabilité très intéressante : les agriculteurs peuvent avoir l'assurance d'un revenu sur l'année, tout en s'engageant à proposer aux consommateurs une production locale et respectueuse de l'environnement.

L'encouragement de l'Etat à ces réseaux est un outil essentiel pour stabiliser les filières de proximité, en offrant des débouchés aux producteurs, et en répondant à la demande croissante d'approvisionnement local des consommateurs.

Cet amendement correspond à l'une des 51 recommandations de la mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles, dont le rapport a été approuvé par la commission du développement durable le 24 Janvier 2024."